

Circonscription Nevers 1

Secrétariat

Affaire suivie par :
Laurence DOBINET
Tél : 03 86 93 22 10
Mél : ien58nevers1@ac-dijon.fr

DSDEN de la Nièvre
19 place Saint-Exupéry – CS 70074
58028 Nevers Cedex

Nevers, le 30 juin 2022

L'inspectrice de l'Éducation Nationale
de la circonscription de Nevers 1

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants spécialisés et psychologues des RASED

Objet Note de service n° 6
(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

Comme toujours voici la note de service qui va clôturer cette présente année scolaire et préparer la rentrée 2022/2023.

Quatre points y sont développés :

1. Les animations pédagogiques ;
2. Un point sur la maternelle ;
3. Les réunions de directeurs ;
4. Divers.

1/ Animations pédagogiques

Ce temps de formation continue est désormais décliné de manière pluriannuelle pendant 6 ans. Il repose sur le principe que tout enseignant doit bénéficier du plan national français et du plan national mathématiques sur cette pluri annualité.

→Les modalités des animations pédagogiques doivent donc tenir compte de ce premier principe.

→Second principe : il s'agit d'adapter le temps d'animation pédagogique pour répondre à la construction de certains projets. Exemples de situations particulières qui seront organisées entre la circonscription et les équipes d'écoles :

- La formation qui suit une évaluation d'école ;

- La construction d'un Territoire Educatif Rural ou de tout projet de mise en réseau ;
- Une formation au numérique suite à un équipement de l'école ;
- EMC pour les néo-titulaires première et deuxième année ;
- EPS ;
- Un plan science ou la mise en place d'un laboratoire mathématiques le cas échéant. ;
- CARDIE : collectif directeur, maternelle, LCA.

Déclinaison du premier principe :

Cycle 1

Les enseignants de cycle 1 vont suivre cette année pour moitié soit le plan national mathématiques soit le plan national français.

Ajouté à cela, le projet départemental « La fabriqu'à livres » qui sera poursuivi pour la rentrée 2022. Plusieurs d'entre vous y ont d'ores et déjà participé. Vous pouvez avoir toutes les informations nécessaires à partir du lien suivant : <https://view.genial.ly/60dd91a6533a900de691292f>

Cycle 2 et cycle 3

C2	6h ASH (thématique non encore définie)
	12h français/mathématiques à partir de ressources préparées par les Groupes Techniques départementaux MDL et Mathématiques dont, pour certains publics désignés, 3h numérique fondamental
C3	6h EPS
	12h français/mathématiques à partir de ressources préparées par les Groupes Techniques MDL et mathématiques dont, pour certains publics désignés, 3h numérique fondamental

2/ Point sur la maternelle

- Rentrée échelonnée

Certains directeurs interrogent les circonscriptions concernant la rentrée échelonnée. L'accueil se déroulera les jeudi 1er et vendredi 2, lundi 5 et mardi 6 exclusivement.

Cet accueil échelonné ne concerne que les élèves nouvellement scolarisés.

- Mémento obligation vaccinale

Vous trouverez ce dernier sur Ariane 58 : <http://ariane58.ec.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/151/MementoObligationVaccinale.pdf>

- Collation à l'école maternelle

Je vous rappelle que la collation à l'école maternelle est censée avoir disparu depuis de nombreuses années. En effet les professionnels de santé relèvent qu'aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

Compte tenu des conditions de vie des familles, il peut être envisagé de proposer aux élèves une prise alimentaire dès leur arrivée à l'école. Cette prise alimentaire devra éviter les apports en graisse et en sucre. Le lien genialy suivant vous apportera toutes les informations nécessaires pour échanger avec les parents d'élèves sur la collation (recommandations et textes législatifs) : <https://view.genial.ly/60acc4db66b1c00d3fe3170f>.

- Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Pour l'instant, ce document (joint en PJ) est toujours à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

3/ Réunion de rentrée et stages directeurs information des directeurs

La réunion de rentrée des directeurs aura lieu **le mercredi 31 août à la salle des fêtes de St Eloi (salle polyvalente Pierre Bérégovoy) de 9h00 à 12h00.**

Quant aux stages directeurs, les dates prévues sont les suivantes : **lundi 12 septembre, mardi 13 septembre et jeudi 15 septembre.** Nous vous informerons de la répartition lors de la réunion de rentrée.

4/ Evaluations repères CP/CE1

Ces évaluations nationales seront conduites **entre le lundi 12 et le vendredi 23 septembre 2022.** Tous les élèves de CP et de CE1 sont concernés, qu'ils soient accueillis dans une classe à simple niveau ou dans une classe à niveaux multiples. Chaque élève sera évalué en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences). La passation des épreuves, soit environ 8 à 15 minutes de travail effectif de l'élève par séquence (à planifier idéalement de manière non consécutive), sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation.

Le portail de saisie des évaluations sera ouvert aux enseignants du lundi 12 au vendredi 30 septembre 2022. Ce portail, accessible via l'adresse www.reperes.cp-ce1.fr permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d'accéder aux résultats consolidés.

J'attire votre attention sur le fait que, afin que chaque école puisse disposer, au moment de la saisie, de l'ensemble des élèves inscrits, **il est nécessaire que l'application ONDE soit correctement renseignée en amont.**

Des éléments complémentaires, concernant les restitutions des résultats destinées aux parents, seront proposés à partir de cette année via un lien vers le site du ministère. **Cette page permettra aux parents qui le souhaitent d'accéder à un descriptif plus précis des exercices constitutifs de ces évaluations et du sens du positionnement de leur enfant.**

5/ Divers

- Dans le Livret Scolaire Unique (LSU), les bilans périodiques sont accessibles aux familles et aux écoles uniquement **pendant le cycle en cours, et pendant la première année du cycle suivant**. Seuls les bilans de fin de cycle restent accessibles dans le LSU pendant toute la scolarité de l'élève. **Il est donc conseillé d'inciter les familles à télécharger les bilans périodiques au fil de l'eau et à les conserver de leur côté.**

- Sessions d'agrément

Voici les premières dates, d'autres sessions vous seront proposées.

Natation

Mardi 06/09 Après-midi Imphy

Cyclo

Vendredi 30/09 soirée

L'équipe de circonscription vous remercie pour votre engagement à la hauteur des valeurs que nous portons, au quotidien, pour assurer le service public d'éducation nationale. Un investissement particulier une nouvelle fois pour les directrices et directeurs au regard du contexte sanitaire.

Très bonnes vacances à tous !

**L'Inspectrice de l'Éducation nationale
de la circonscription de Nevers 1**



Annette GIEN